



## **Règlement du Jeu-Concours Calendrier de l'Avent DEWALT, LOCTITE, SAM et STANLEY**

1. La société RS Components SAS, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé rue Norman King, 60000 Beauvais (l' « Organisateur »), organise un jeu-concours nommé **Calendrier de l'Avent DEWALT, LOCTITE, SAM et STANLEY** (le « Jeu »), accessible via le site internet de l'Organisateur du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 24 décembre 2025.
2. Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion du personnel de l'Organisateur, de ses filiales, y compris de la famille immédiate (conjoint, parents, frères et sœurs, enfants) et les membres du ménage de l'un de ses employés, ni toute autre entreprise ou personne ayant des liens professionnels avec ou directement impliqués dans l'administration du Jeu. La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Le participant ne pourra participer qu'une (1) seule fois par jour, toute participation multiple est interdite.
3. Pour participer au Jeu, un participant admissible doit soumettre une participation conformément aux présentes modalités. La participation au Jeu constitue l'accord total et inconditionnel du participant et l'acceptation du présent règlement (ci-après le « Règlement ») et des décisions de l'Organisateur prises conformément à celui-ci, qui sont définitives et contraignantes. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du participant.
4. Pour soumettre une candidature valide, un participant doit remplir le formulaire disponible sur le site internet de l'Organisateur avec les informations suivantes :
  - Prénom
  - Nom
  - E-mail
  - Adresse postale
  - Ville
  - Pays/Région
  - Numéro de téléphone
  - Nom de l'entreprise

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée.

5. Les lots à gagner sont les suivants :
  - 1) 1 radio de chantier Bluetooth DEWALT d'une valeur de 296.94€
  - 2) 1 coffret de forets à béton (Métal 2mm à 25mm, 85 pièces) DEWALT d'une valeur de 86.05€
  - 3) 1 Perceuse à percussion Sans fil DeWALT XR, 18V 5Ah Li-Ion DEWALT d'une valeur de 592,67 €
  - 4) 1 lampe de poche USB-C DEWALT d'une valeur de 156.96€
  - 5) 1 Coffret plastique de 29 forets métal DEWALT d'une valeur de 132.26€
  - 6) 1 Meuleuse 125 mm 1400W DEWALT d'une valeur de 224.22€
  - 7) 1 MESURE BLADE ARMOR 5M X 32MM FATMAX STANLEY d'une valeur de 42.66€
  - 8) 1 SAC A DOS PORTE-OUTILS A ROULETTES FATMAX STANLEY d'une valeur de 126.83€



- 9) 1 COUTEAU A LAME RETRACTABLE FATMAX + 5 LAMES CARBIDE STANLEY d'une valeur de 24,38€
- 10) 1 ETAU D'ETABLIS SUR ROTULE STANLEY d'une valeur de 45,80€
- 11) 1 MESURE LASER TLM50 - 15M STANLEY d'une valeur de 86,41€
- 12) 1 ETABLIS PLIABLE EXPRESS FATMAX STANLEY d'une valeur de 159,49€
- 13) 1 Jeu de douilles SAM 1/4" 39 pièces d'une valeur de 126,37€
- 14) 1 Sac à dos à bandoulière SAM en Tissu 1 200 deniers d'une valeur de 168,47€
- 15) 1 Jeu de 6 tournevis standard SAM d'une valeur de 29,24€
- 16) 1 coffret d'embouts et tournevis 71 outils d'une valeur de 79,00 €
- 17) 1 jeu de pinces SAM 3 pièces d'une valeur de 75,30€
- 18) 1 jeu de clés Allen SAM en L, 9 pièces d'une valeur de 36,36€
- 19) 1 lot COLLAGE UV1 LOCTITE (LOCTITE 4304 LC BO20G d'une valeur de 89,99€, LOCTITE AA 3211 25ml d'une valeur de 91,51€ et Parapluie rouge LOCTITE d'une valeur de 6,94€) d'une valeur de 188, 44€
- 20) 1 lot H&S LOCTITE (LOCTITE 2400 5 ML d'une valeur de 11,24€, LOCTITE 2700 5 ml d'une valeur de 11,52€, LOCTITE SF 7240 90ML d'une valeur de 42,28€ et LOCTITE 5800 ACC 50ML d'une valeur de 73,81 €) d'une valeur de 138,85€
- 21) 1 lot HYDROGENE LOCTITE (LOCTITE 577 50ml d'une valeur de 37,42€, SF 770 10g d'une valeur de 58,64€, LOCTITE 401 3g d'une valeur de 5,90€ et LOCTITE 3430 24ml d'une valeur de 22,01€) d'une valeur de 135,46€
- 22) 1 lot MEDICAL LOCTITE (LOCTITE 406 20g d'une valeur de 34,57€, SF 770 10g d'une valeur de 58,64€, LOCTITE 401 3g d'une valeur de 5,90€ et LOCTITE 3430 24ml d'une valeur de 22,01€) d'une valeur de 121,12€
- 23) 1 lot MAINTENANCE LOCTITE (LOCTITE 243 10 ml d'une valeur de 17,52€, SF 7063 150 d'une valeur de 20,04€ et une raquette de padel d'une valeur de 114€) d'une valeur de 151,56 €.
- 24) 1 lot AGROALIMENTAIRE LOCTITE (LOCTITE SI 5331 100ml d'une valeur de 39,32€, LOCTITE 603 50ml d'une valeur de 78,04€ et une veste polaire LOCTITE d'une valeur de 24,03€) d'une valeur de 141,39€

6. Aucun lot n'est transférable. Un gagnant ne peut prétendre à une contrepartie en espèces ou à d'autres substitutions de quelque nature que ce soit.
7. Il est strictement interdit au gagnant de vendre le lot à un tiers.
8. Le tirage au sort sera réalisé à l'aide d'un outil logiciel automatisé garantissant l'impartialité du processus. Ce logiciel sélectionnera aléatoirement les gagnants, en prenant en compte les critères de participation sur le site internet. Un tirage au sort aura lieu chaque lundi (08/12/2025 ; 15/12/2025 ; 22/12/2025 ; 29/12/2025), sous la supervision de l'Organisateur, afin d'assurer le bon déroulement et la transparence du processus. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants sont informés que le tirage au sort repose sur un processus automatisé. Cependant, en vertu de l'Article 22 du RGPD, les participants ont le droit de ne pas faire l'objet d'une décision entièrement automatisée produisant des effets juridiques ou impactant de manière significative leur situation. Dans le cadre du Jeu, les décisions liées au tirage automatisé n'engendrent pas d'effets juridiques significatifs. Toutefois, si un participant souhaite contester le processus ou exercer son droit à l'intervention humaine, il pourra contacter [qualite.mail@rs.rsgroup.com](mailto:qualite.mail@rs.rsgroup.com) dans un délai de sept (7) jours



après la date du tirage au sort. L'Organisateur s'engage à traiter avec sérieux toute réclamation relative au tirage, mais se réserve le droit de ne pas procéder à un nouveau tirage si aucun vice manifeste n'est constaté dans le déroulement du tirage initial.

9. Les gagnants seront informés individuellement via un email. Avec leur consentement explicite, leur nom pourra être publié publiquement.
10. Si un gagnant tiré au sort ne se manifeste pas dans un délai d'une (1) semaine après la fin du Jeu, le lot sera annulé et, à la discrétion de l'Organisateur, un gagnant alternatif sera sélectionné en utilisant le même processus de tirage au sort.
11. Toute donnée à caractère personnel fournie par un participant lors de la soumission d'une candidature peut être traitée et stockée par l'Organisateur et ses éventuels sous-traitants pour les besoins de l'administration du Jeu et à toute autre fin promotionnelle raisonnable et connexe. L'information recueillie est soumise à la politique de confidentialité de l'Organisateur disponible à l'adresse suivante : [Politique de protection des données](#). Conformément au RGPD, toute personne a le droit d'écrire au service de protection des données à caractère personnel de l'Organisateur pour exercer ses droits d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant qui sont traitées par l'Organisateur en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : [qualite.mail@rs-components.com](mailto:qualite.mail@rs-components.com).
12. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu, sans que sa responsabilité ne soit engagée.
13. Les participants reconnaissent et acceptent que la seule obligation de l'Organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les inscriptions recueillies, sous réserve que leur participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit.
14. Tout litige sera soumis aux tribunaux français conformément à la loi française.
15. L'ensemble du Règlement est mis à disposition à tout participant durant la durée du Jeu et est accessible en version française à l'adresse suivante : <https://fr.rs-online.com/web/content/m/calendrier-de-l-avent-fabricants>

Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du Jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par l'Organisateur.